



Mouvement ESSAIM

Action 12

Printemps 2006

Courriel : essaim2003@videotron.ca

Site Web : www.mouvement-essaim.org



Bulletin destiné aux ministres et aux députés

Volume 4, numéro 3

Les centrales syndicales et le FARR

Des nouvelles du Mouvement (Printemps 2006)

Les participants au Mouvement ESSAIM croient que les **cotisans/retraités de la période 1982 à 1999** sont **volontairement** oubliés.

Le temps n'effacera jamais les emprunts faits aux régimes de retraite. ***Ce qui est dû, reste dû.***

Comme tout employeur, le gouvernement a des responsabilités par rapport à ses retraités.

À qui profite l'inaction ?

Parler des droits des Aînés est une chose. Agir est autre chose.

Les fonds de retraite n'appartiennent pas qu'aux seuls cotisans actuels. Ils sont **la propriété** de ceux qui y ont investi **une partie de leur salaire**, y compris les retraités. Ces derniers ont un **droit de regard** et **de décision** sur la partie de salaire qu'ils ont placée en vue de la retraite.

Le FARR est une partie de la part que le gouvernement aurait dû verser à nos fonds de retraite. Cette part est un salaire différé. Les cotisans et les retraités doivent participer ensemble à la gestion de ce salaire non versé dans la caisse des employés.

Déjà, des centrales syndicales ont des visées sur ce fonds et les retraités ont toutes les raisons de s'en inquiéter.

À la retraite, on ne perd pas le droit de décider comment sera géré le salaire investi, ni nos droits sur la part non versée par l'employeur. Les fonds de retraite et le FARR sont du salaire que nous n'avons pas reçu. Pourquoi les travailleurs actuels gèreraient-ils seuls notre salaire ? Nous sommes parties prenantes de la gérance de nos fonds.

Il serait inacceptable que les travailleurs d'après 2000 réclament le FARR à leur seul profit et s'en approprient la gestion.

Un seul représentant des retraités aux comités de retraite est nettement insuffisant.

Si le gouvernement et les centrales syndicales concluaient une entente sur la gérance du FARR sans une participation significative des retraités, **nous aurions la mauvaise impression d'être dépouillés de nos avoirs et de nos droits.**

Arlette Bouchard,
Porte-parole du Mouvement ESSAIM

Rappel important

« 2.123 Comme on le sait maintenant, le gouvernement utilise les cotisations salariales autres que celles qui se rapportent au RREGOP ainsi que les cotisations patronales pour financer une partie de ses activités. »

**Rapport du vérificateur général
à l'Assemblée nationale
1996-1997**

Emprunts auprès des régimes de retraite

Les **contributions gouvernementales non versées** aux différents régimes de retraite sont des **emprunts** et elles sont considérées dans les états financiers comme un élément important de la dette totale du Québec. Il n'y a aucun doute que le gouvernement doit cet argent aux retraités et qu'un jour il devra faire face à ses engagements envers les régimes de retraite. C'est pourquoi **il a créé le FARR, une réserve liquide** qu'il pourra utiliser pour payer les prestations des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Les dépôts au FARR n'affectent pas la dette totale du gouvernement. Le montant des emprunts réalisés pour effectuer des dépôts dans le FARR augmente la dette directe du Fonds consolidé du revenu, mais diminue le passif net au titre des régimes de retraite.

« 2.123 Comme on le sait maintenant, le gouvernement utilise les cotisations salariales autres que celles qui se rapportent au RREGOP ainsi que les cotisations patronales pour financer une partie de ses activités. **Ce fait peut être assimilé à des emprunts auprès des régimes de retraite plutôt qu'auprès d'autres sources.** Les emprunts du gouvernement auprès des régimes de retraite, comme les autres, lui **occasionnent des dépenses d'intérêts qu'il doit comptabiliser dans ses états financiers.** Ces intérêts **correspondent en quelque sorte aux revenus de placements** que généreraient les montants qui seraient accumulés dans des caisses distinctes si le gouvernement capitalisait ses régimes de retraite. »

Rapport du vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 1996-1997

Des remboursements tardifs qui coûtent cher aux retraités

Depuis la création des régimes de retraite, les **cotisants/retraités de la période 1982 à 1999** attendent que le gouvernement verse sa part. Ce long retard de paiement nous a privés d'importants revenus qui permettraient de **recalculer les rentes de retraite de la période 1982 à 1999 comme si elles avaient toujours été pleinement indexées.**

Nous sommes en 2006, la part du gouvernement couvre toute la période de la création des régimes de retraite à aujourd'hui. Au 31 décembre 1999, pour le RREGOP, la valeur de la caisse que le gouvernement aurait dû constituer sur les mêmes bases que celle des participants était estimée par la CARRA à **33,060 milliards de dollars. Une grande partie du FARR revient aux cotisants/retraités d'avant 2000.**

Les **cotisants/retraités de la période 1982 à 1999** subissent les conséquences des retards dans le versement de la contribution gouvernementale. **Les revenus du FARR pourraient même compenser les pertes financières** encourues par les retraités.

Des questions pour vous

1. Avez-vous estimé les pertes financières encourues par les **cotisants/retraités de la période 1982 à 1999** ?
2. Quelles mesures prendrez-vous pour nous informer de l'état du **FARR** ?



Nos demandes

Les retraités demandent

- **plusieurs représentants aux comités de retraite et de gestion des caisses de retraite.**